



(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
21.07.2004 Bulletin 2004/30

(51) Int Cl.7: **A47G 7/02, A47G 7/06**

(21) Numéro de dépôt: **04290095.1**

(22) Date de dépôt: **14.01.2004**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IT LI LU MC NL PT RO SE SI SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK

• **Lequeux, Vincent**
75018 Paris (FR)

(72) Inventeur: **Lequeux, Vincent**
75018 Paris (FR)

(30) Priorité: **14.01.2003 FR 0300359**
20.03.2003 FR 0303433

(74) Mandataire: **Breesé, Pierre**
BREESE - MAJEROWICZ,
3, avenue de l'Opéra
75001 Paris (FR)

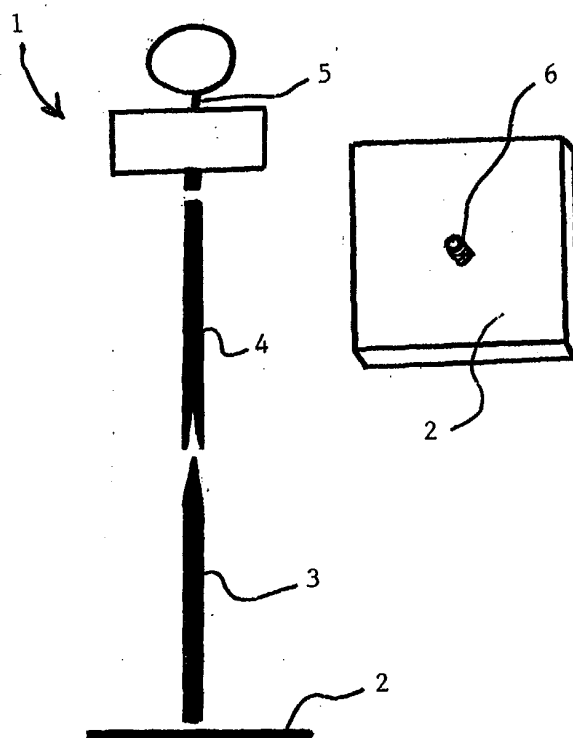
(71) Demandeurs:
• **Com v Com**
75018 Paris (FR)

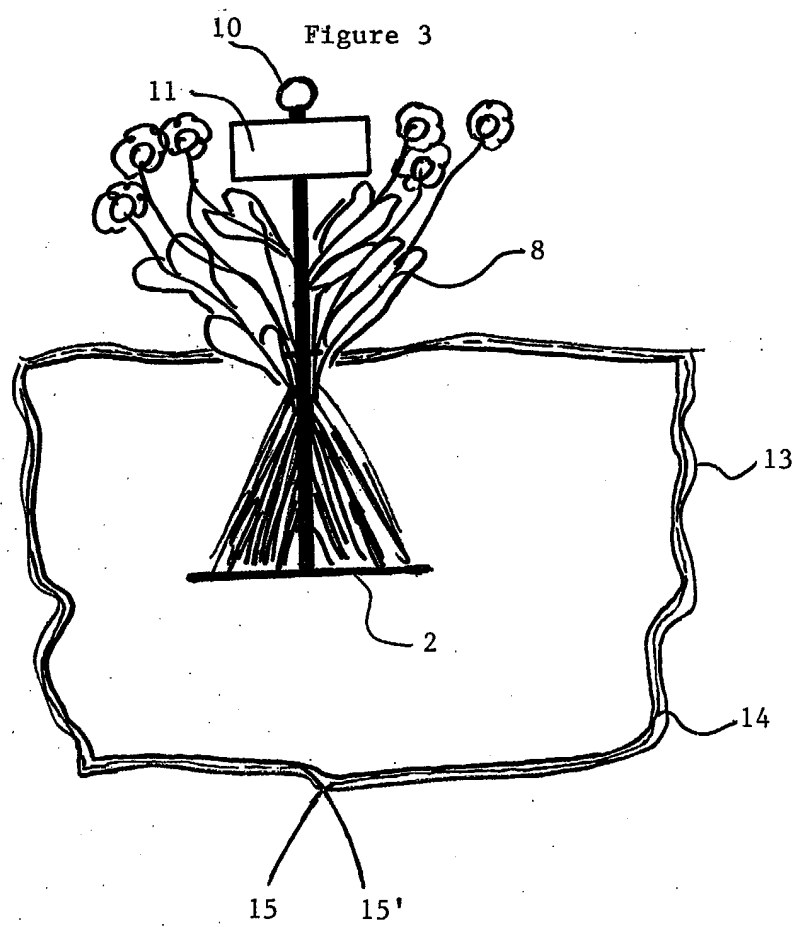
(54) **Dispositif pour la présentation et le transport de plantes, arbustes ou analogue**

(57) La présente invention se rapporte à un dispositif pour la présentation et le transport (1) de plantes, arbustes, bouquets de fleurs ou analogue, comportant une base (2) sensiblement plate, un élément de soutien dudit bouquet fixé par l'une de ses extrémités à la sus-

dite base (2), caractérisé en ce qu'il comprend en outre une tige de présentation/transport (4) venant se fixer de manière amovible à une extrémité de l'élément de soutien (3); l'autre extrémité de la tige de présentation/transport (4) disposant d'un moyen de préhension (5).

Figure 1





Description

[0001] La présente invention concerne un dispositif pour la présentation et le transport de plantes, arbustes ou analogue. Elle s'applique en particulier, mais non exclusivement, aux bouquets de fleurs classiques vendus chez le fleuriste.

[0002] L'art antérieur connaît par la demande de brevet français N°FR 2644338 une structure pour stabiliser un pot de fleur ou le suspendre. Cette structure comprend un piétement fait de quatre tiges croisées. Une tige servant de tuteur est soudée au centre du piétement et grâce à un trou pratiqué à l'extrémité de cette tige, cette dernière peut être suspendue à un crochet.

[0003] Cette structure peut constituer une solution pour accrocher ou suspendre un pot de fleurs, mais ne peut pas être utilisé pour permettre le transport d'un bouquet qui ne comporte pas de pot. Par ailleurs, cette solution n'est pas satisfaisante si l'on souhaite présenter un bouquet de fleurs, ou analogue, car il ne dispose d'aucun moyen pour maintenir ledit bouquet.

[0004] On connaît également la demande de brevet N°WO 9203039 qui décrit un récipient pour plante se présentant sous la forme d'un pot pour plante comportant une partie inférieure dotée d'un orifice central et de plusieurs orifices d'écoulement d'eau, ladite partie inférieure pouvant être reçue dans un plateau à pot circulaire présentant un montant tubulaire central s'étendant vers le haut à travers l'orifice central de la partie inférieure du pot. Une corde suspendue au-dessus passe dans le montant tubulaire centrale et un dispositif d'arrêt du pot à position réglable comportant une vis de blocage de position permettent de positionner le pot de plante sur la corde suspendue.

[0005] À nouveau, ce document propose une solution pour suspendre un pot pour plantes, mais ne peut en aucun cas constituer une solution à la fois pour la présentation d'un bouquet de plantes, c'est-à-dire comportant des moyens pour maintenir le bouquet sensiblement à la verticale et affichant des renseignements sur le prix, la provenance etc..., et également servir pour le transport dudit bouquet.

[0006] L'invention a donc pour but de remédier aux inconvénients de l'art antérieur. Elle propose à cet effet un dispositif pour la présentation et le transport de plantes, arbustes, bouquets de fleurs ou analogue, comportant une base, un élément de soutien dudit bouquet fixé par l'une de ses extrémités à la susdite base, caractérisé en ce qu'il comprend en outre une tige de présentation/transport venant se fixer de manière amovible à une extrémité de l'élément de soutien ; l'autre extrémité de la tige de présentation/transport disposant d'un moyen de préhension.

[0007] De préférence, le moyen de préhension sera indépendant de la tige de présentation/transport et est fixé à cette dernière, par exemple par vissage. Le moyen de préhension comprendra un moyen d'affichage, tels qu'une affiche.

[0008] Selon un mode d'exécution de l'invention, la base pourra consister en une simple tige présentant une forme en T ou en une boule, pleine ou non.

[0009] Le moyen de préhension pourra comprendre un logement obturable, par exemple pour placer un bijou ou n'importe quel autre objet susceptible de constituer un cadeau.

[0010] Avantageusement, la susdite base comprendra au moins une ventouse, fixée sur la face inférieure de ladite base, apte à fixer ladite base sur un support.

[0011] De la même manière, le moyen de préhension pourra consister en une poignée, présentant éventuellement une forme adaptée à la saisie d'une main humaine.

[0012] Selon un mode d'exécution de l'invention, les éléments constituant le dispositif selon l'invention, à savoir la base, l'élément de soutien, la tige de présentation/transport et éventuellement le moyen de préhension, seront par exemple fixés les uns aux autres par vissage ou filetage.

[0013] Avantageusement, le dispositif selon l'invention comprendra un film plastifié étanche apte à contenir la susdite base et au moins une partie de l'élément de soutien ; ledit film formant alors un réservoir ou un contenant comportant l'extrémité inférieure du susdit bouquet. Ainsi, le réservoir ou contenant pourra comprendre un liquide, tels que de l'eau, ou une solution pour alimenter le susdit bouquet.

[0014] Selon une possibilité offerte par l'invention, le film plastifié étanche comprendra sur au moins une partie de sa bordure périphérique un fil, ou analogue, apte à obturer le réservoir ou contenant formé par ledit film.

[0015] Selon un aspect avantageux de l'invention, le moyen de préhension pourra consister en un crochet permettant notamment de suspendre ledit dispositif.

[0016] Grâce à ces particularités, l'invention permet la suspension de l'ensemble comprenant le dispositif, la fixation d'éléments d'information sur la tige de présentation/transport et/ou sur le moyen de préhension, ainsi que la présentation des bouquets à préparer généralement réunis dans des seaux chez le fleuriste, autorisant une prise en main sans abîmer le bouquet en question ainsi que les bouquets voisins.

[0017] L'invention permet également le transport des bouquets construits ou des plantes sans abîmer la forme de l'emballage et conserver ainsi une présentation correcte lors de son déplacement. Le dispositif de l'invention peut aussi servir de présentoir pour isoler un bouquet, ou analogue, et le maintenir verticalement sans vase, simplement en reposant sur sa base.

[0018] Dans le cas où le dispositif de présentation/transport est combiné avec un sac étanche rempli d'eau enfermant les tiges, il permet le contact de ces tiges avec l'eau ; le bouquet se trouvant alors dans un réservoir étanche stabilisé par sa base.

[0019] On comprendra mieux l'invention à l'aide de la description, faite ci-après à titre purement explicatif, d'un mode de réalisation de l'invention, en référence aux

figures annexées :

- la figure 1 illustre une vue en coupe du dispositif pour la présentation et le transport selon l'invention ;
- la figure 2 illustre une vue schématique des différents éléments constituant le dispositif de l'invention ;
- la figure 3 illustre une vue en coupe d'un dispositif selon l'invention avec un bouquet de fleurs, équipé d'un sac étanche.

[0020] Comme cela est visible sur les figures 1 et 2, le dispositif pour la présentation et le transport 1 de bouquets, ou analogue, comprend plusieurs éléments dissociables aptes à se fixer les uns aux autres. Ces différents éléments consistent en une base 2, un élément de soutien 3, une tige de présentation/transport 4 et un moyen de préhension 5.

[0021] Selon une possibilité offerte par l'invention, non représenté sur les figures annexées, la base 2 pourra consister en une simple tige présentant une forme en T ou en une boule, pleine ou non. Cette base pourra alors être introduite, partiellement ou en totalité, dans la partie basse du bouquet, légèrement en dessous du lien de serrage, consistant en une corde destinée à lier les plantes entre elles. De manière pratique, la tige en T, introduite dans le bouquet, permet lorsqu'elle est coincée dans les tiges inférieures de dévisser ou de déclipser la partie supérieure, c'est-à-dire la tige de présentation/transport 4, sans que l'ensemble ne tourne dans le vide.

[0022] Cette tige en forme de T ou de boule servira alors d'élément solidaire à la tige de présentation/transport 4 ; la fixation entre la tige de présentation 4 et la base 2 en T ou en boule pourra être réalisée de manière définitive, par exemple par collage ou soudage, ou pourra consister en une fixation amovible, par exemple par clipsage ou par vissage de l'extrémité inférieure filetée de la tige 4 dans un logement, également fileté, de la base 2 en T ou en boule.

[0023] Bien entendu, dans ce mode de réalisation de la base du dispositif selon l'invention, la tige en T ou en boule servira uniquement au transport du bouquet de plantes et non plus au maintien de celui-ci en position verticale. En effet, lorsque la base aura une fonction de support du dispositif comportant éventuellement un bouquet, la base 2 présentera une forme sensiblement plate ou plane de manière à pouvoir reposer sur un plan horizontal.

[0024] La base 2 en T ou en boule servira à ce que la tige de présentation/transport 4 transperçant le bouquet soit maintenu en partie inférieure dudit bouquet, du fait de sa forme géométrique particulière. La base 2 en T ou en boule aura pour fonction notamment de maintenir le bouquet puisque ladite base 2 sera bloquée au niveau de l'endroit de serrage du bouquet par une corde desti-

née à lier les plantes ou les fleurs entre elles.

[0025] Par ailleurs, selon un autre mode de réalisation de la base 2 non représenté sur les figures annexées, la base 2 comprendra une pluralité de trous ou logements excentrés de sorte que la tige de présentation/transport 4 puisse se fixer, de manière amovible, indifféremment dans l'un de ces trous. Ainsi, la base 2 présentera un trou ou logement central ainsi qu'une pluralité de trous ou logements excentrés, ces trous étant tous destinés à accueillir la partie inférieure de la tige de présentation/transport 4.

[0026] Ce mode de réalisation de la base 2 est particulièrement adapté lorsque le dispositif selon l'invention est utilisé pour le transport et/ou la présentation d'un pot de plantes ou analogues comportant sur sa face inférieure une pluralité de trous destinés à laisser évacuer l'eau en excès dans le pot. Ainsi, lorsque la base 2 présente une pluralité de trous, la tige de présentation/transport 4 pourra être enfoncée à travers le pot, éventuellement la terre ou autre présente dans le pot, et ressortir par l'un des trous, généralement circulaire, présent sur la face inférieure dudit pot ; la base 2 étant, bien entendu disposée à l'extérieur du pot, en dessous de ce dernier.

[0027] Dans le mode de réalisation choisi pour illustrer l'invention, le dispositif 1 de l'invention comprend une base plane 2. Dans l'exemple choisi pour illustrer l'invention, cette base 2 est carrée, mais on pourra tout à fait la réaliser circulaire, ovale ou en forme de croix. La base 2 est sensiblement plate de sorte qu'elle peut reposer de façon stable sur un support également plat. Cette base 2 comporte un orifice circulaire 6, éventuellement fileté, pour l'insertion de l'une des extrémités de l'élément de soutien 3. Cette base 2 pourra être recourbée de quelques millimètres à quelques centimètres à ses extrémités.

[0028] L'élément de soutien consiste dans l'exemple choisi pour illustrer l'invention en une tige tubulaire présentant au moins un filetage à l'une de ses extrémités de sorte que cette extrémité 7 peut être introduite et fixée dans un filetage complémentaire. L'extrémité filetée 7, correspondant à l'extrémité supérieure de ladite tige 3, présente une pointe ou biseau de manière à pouvoir être introduite efficacement dans le bouquet 8. L'autre extrémité 9, pouvant être éventuellement filetée, sera introduite, ou fixée par filetage, dans l'orifice 6 de la base 2. Ainsi, l'élément de soutien 3 est solidaire de la base 2 par vissage, collage, ou tout autre moyen d'assemblage.

[0029] Ainsi, une fois un bouquet 8 réalisé, c'est-à-dire que les fleurs forment un ensemble lié fortement par une ficelle, ou analogue, ce dernier est simplement enfoncé sur l'élément de soutien 3 de sorte que le bouquet 8 tient sans autre artifice.

[0030] La tige de présentation/transport 4 se présente sous la forme d'un tube de longueur variable, éventuellement muni d'un moyen d'agrandissement/réduction de la longueur de ladite tige 4. De la même manière que

précédemment, cette tige présentation/transport 4 pourra être fixée à l'élément de soutien 3 par différents moyens, en l'occurrence dans le présent exemple, par vissage d'une partie filetée de l'extrémité inférieure de la tige 4 sur l'extrémité supérieure filetée 7 de l'élément de soutien 3. Bien entendu, on pourra également envisager cette fixation par d'autres moyens, par exemple par collage ou clouage.

[0031] Selon une première variante de réalisation, l'extrémité supérieure de la tige 4 comprend un moyen de préhension 5 consistant en une poignée 10. Ce moyen de préhension 5 comporte également un moyen d'affichage 11, tels qu'une affichette. Ce moyen d'affichage 11 permet d'indiquer par exemple le prix, éventuellement sous forme de code barre, la provenance des plantes ou d'autres informations accessoires telles qu'une affichette de voeux ou une publicité.

[0032] Le moyen d'affichage 11 pourra également consister en un logement comportant un moyen d'écoute et éventuellement d'enregistrement d'un message sonore, préenregistré sur un support audio de type puce électronique, à l'identique des cartes de voeux sonores. Bien entendu, l'activation de ce message sonore pourra être rendue possible par exemple par simple pression d'une partie du moyen d'affichage 11. Ce logement pourra également comprendre un dispositif odorant apte à délivrer une odeur spécifique, par exemple en relation avec le bouquet de plantes.

[0033] Selon une seconde variante de réalisation, le moyen de préhension 5 sera dissociable de la tige de présentation/transport 4, comme cela est visible sur les figures 1 et 2. Dans ce cas, de la même manière que précédemment, l'extrémité inférieure 12 du moyen de préhension 5 présentera une circonférence filetée apte à être vissée sur l'extrémité supérieure 7 de la tige de présentation/transport 4. Bien entendu, tout autre mode de fixation pourra être employé dans la mesure où il est adapté pour fixer deux sections sensiblement tubulaire.

[0034] La poignée 10 du moyen de préhension 5, ainsi que la tige de présentation/transport 4, l'élément de soutien 3 et la base 2, pourront être réalisés en différentes matières, par exemple en plastique, bois, acier.

[0035] Comme cela est représenté sur la figure 3, le dispositif selon l'invention pourra également comprendre un sac 13 étanche et transparent, idéalement en plastique, entourant la base 2 et une partie au moins de l'élément de soutien 3 de sorte que les extrémités inférieures des plantes du bouquet 8 reposent dans un liquide nourricier, tels que de l'eau comprenant éventuellement un mélange d'oligo-éléments ou de minéraux. Le sac 13 étanche pourra être obturé, et ainsi délimiter un volume intérieur étanche, grâce à un fil 14 disposé sur toute la circonférence dudit sac 13 étanche et comportant deux extrémités 15 et 15' libres et préhensibles de sorte que l'utilisateur peut lui-même refermer ce volume étanche.

[0036] Lorsque l'utilisateur ou l'acheteur du dispositif de présentation et le transport 1 selon l'invention arrive

chez lui, ce dernier pourra simplement dévisser la tige de présentation/transport 4 pour l'ôter et conserver son bouquet 8 en position verticale reposant sur sa base 2 et l'élément de soutien 3. L'utilisateur pourra également poser le dispositif selon l'invention dans un récipient suffisamment large de manière à mettre les tiges du bouquet 8 en contact avec de l'eau.

[0037] L'invention est décrite dans ce qui précède à titre d'exemple. Il est entendu que l'homme du métier est à même de réaliser différentes variantes de l'invention sans pour autant sortir du cadre du brevet.

Revendications

1. Dispositif pour la présentation et le transport (1) de plantes, arbustes, bouquets de fleurs ou analogue, comportant une base (2), un élément de soutien dudit bouquet (8) fixé par l'une de ses extrémités à la susdite base (2), **caractérisé en ce qu'il** comprend en outre une tige de présentation/transport (4) venant se fixer de manière amovible à une extrémité de l'élément de soutien (3) ; l'autre extrémité de la tige de présentation/transport (4) disposant d'un moyen de préhension (5).
2. Dispositif (1) selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le moyen de préhension (5) est indépendant de la tige de présentation/transport (4) et est fixé à cette dernière, par exemple par vissage.
3. Dispositif (1) selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** le moyen de préhension (5) comprend un moyen d'affichage (11), tels qu'une affichette.
4. Dispositif (1) selon les revendications 1 et 2, **caractérisé en ce que** la base (2), l'élément de soutien (3), la tige de présentation/transport (4) sont fixés les uns aux autres par vissage ou filetage.
5. Dispositif (1) selon la revendication 1 ou 2, **caractérisé en ce que** le moyen de préhension (5) comprend un logement obturable.
6. Dispositif (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce qu'il** comprend un film (13) plastifié étanche apte à contenir la susdite base (2) et au moins une partie de l'élément de soutien (3) ; ledit film (13) formant alors un réservoir ou un contenant comportant l'extrémité inférieure du susdit bouquet (8).
7. Dispositif (1) selon la revendication 6, **caractérisé en ce que** le susdit réservoir ou contenant comprend un liquide, tels que de l'eau, ou une solution pour alimenter le susdit bouquet (8).
8. Dispositif (1) selon les revendications 6 et 7, **carac-**

térisé en ce que le film (13) plastifié étanche comprend sur au moins une partie de sa bordure périphérique un fil (14), ou analogue, apte à obturer le réservoir ou contenant formé par ledit film (13).

5

9. Dispositif (1) selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la susdite base (2) comprend au moins une ventouse, fixée sur la face inférieure de ladite base (2), apte à fixer ladite base (2) sur un support.

10

10. Dispositif (1) selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le moyen de préhension (5) consiste en une poignée (10), présentant éventuellement une forme adaptée à la saisie d'une main humaine.

15

11. Dispositif (1) selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le moyen de préhension (5) consiste en un crochet permettant notamment de suspendre ledit dispositif (1).

20

12. Dispositif (1) selon la revendication 5, **caractérisé en ce que** le susdit logement contient un moyen d'écoute et éventuellement d'enregistrement d'un message sonore.

25

13. Dispositif (1) selon la revendication 5, **caractérisé en ce que** le logement comprend en un dispositif odorant apte à délivrer une odeur spécifique.

14. Dispositif (1) selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la base (2) consiste en une simple tige présentant une forme en T ou en une boule, pleine ou non.

30

15. Dispositif (1) selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la base (2) présente un trou ou logement central ainsi qu'une pluralité de trous ou logements excentrés ; ces trous étant tous destinés à accueillir la partie inférieure de la tige de présentation/transport (4).

35

40

16. Dispositif (1) selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la base (2) présentera une forme sensiblement plate ou plane de manière à pouvoir reposer sur un plan horizontal.

45

50

55

Figure 1

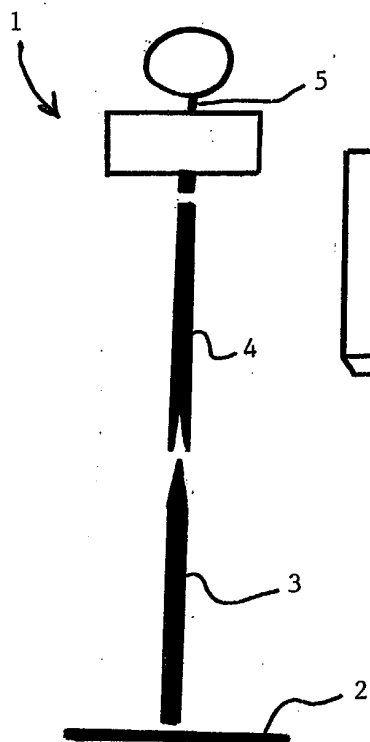


Figure 2

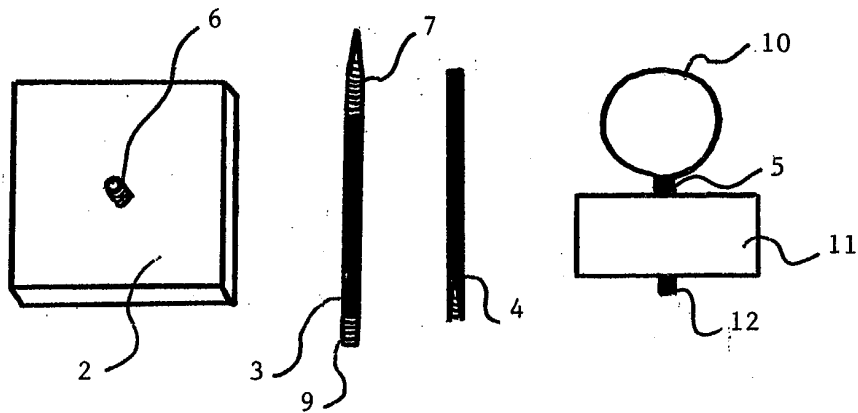
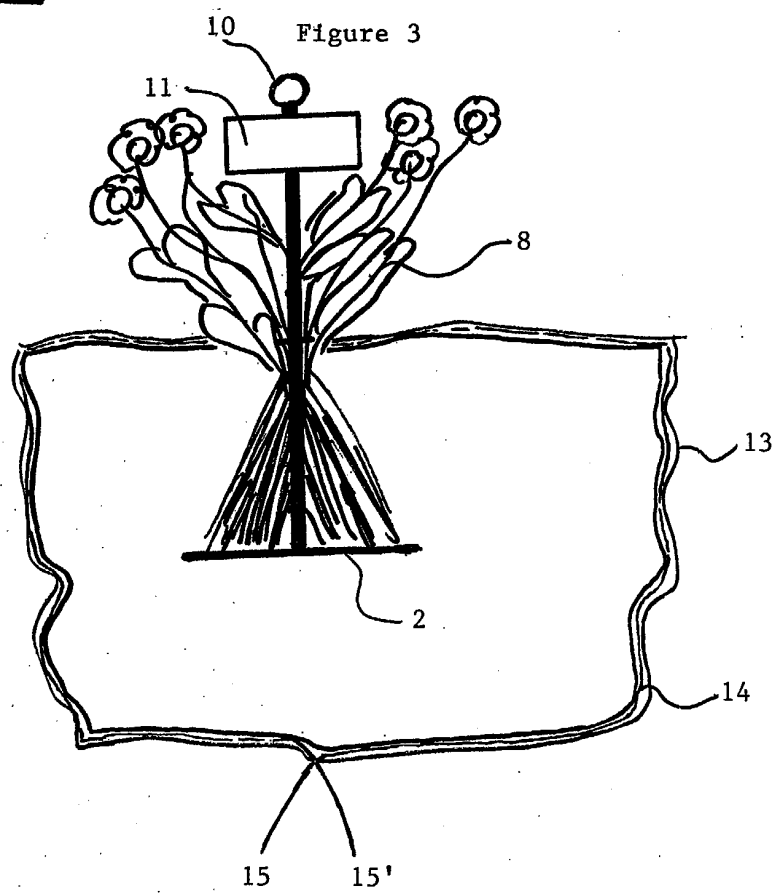


Figure 3





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 04 29 0095

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
P,X	EP 1 350 451 A (CHARRIN ANDRE ; CHARRIN PHILIPPE (FR)) 8 octobre 2003 (2003-10-08) * figures 1-21 * * alinéa [0008] - alinéa [0009] * -----	1,6-8, 10,11,16	A47G7/02 A47G7/06
X	US 1 892 393 A (HALM) 27 décembre 1932 (1932-12-27) * le document en entier * -----	1,4,10, 11	
X	US 4 696 220 A (PAGLIARO) 29 septembre 1987 (1987-09-29) * figure 2 * -----	1,14	
A	FR 1 280 114 A (MONNOT PIERRE) 29 décembre 1961 (1961-12-29) * figure 1 * * page 1, colonne 1, alinéa 7 - alinéa 9 * -----	1	
A	US 2002/078626 A1 (WEDER ET AL) 27 juin 2002 (2002-06-27) * figures 2,10,14 * * alinéa [0102] - alinéa [0105] * * alinéa [0126] * -----	6-8	
A	GB 375 926 A (BEEBEE) 7 juillet 1932 (1932-07-07) * page 1, ligne 14 - ligne 26 * -----	9	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7) A47G G10G B42D A01G
A	WO 00/62300 A (ORBITO) 19 octobre 2000 (2000-10-19) * abrégé; figures 1,2 * -----	12	
A	US 5 487 502 A (LIAO) 30 janvier 1996 (1996-01-30) * abrégé * -----	13	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 16 avril 2004	Examineur van Overbeek, K
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ----- & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 04 29 0095

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

16-04-2004

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 1350451	A	08-10-2003	EP 1350451 A1	08-10-2003
			WO 2004021844 A1	18-03-2004
US 1892393	A	27-12-1932	AUCUN	
US 4696220	A	29-09-1987	AUCUN	
FR 1280114	A	29-12-1961	AUCUN	
US 2002078626	A1	27-06-2002	US 2001045059 A1	29-11-2001
			US 6082045 A	04-07-2000
			US 5937576 A	17-08-1999
			US 5647189 A	15-07-1997
			US 2003005628 A1	09-01-2003
			US 2002148160 A1	17-10-2002
			US 2003115797 A1	26-06-2003
			US 2003131531 A1	17-07-2003
			US 2004025430 A1	12-02-2004
			US 2003192249 A1	16-10-2003
			US 2003196380 A1	23-10-2003
			US 2003192250 A1	16-10-2003
			US 2003204991 A1	06-11-2003
			US 2004025432 A1	12-02-2004
			US 2004035052 A1	26-02-2004
			US 2004055215 A1	25-03-2004
			US 2004060234 A1	01-04-2004
			US 2002046490 A1	25-04-2002
			US 2002152679 A1	24-10-2002
			US 2002174601 A1	28-11-2002
			US 2003005629 A1	09-01-2003
			US 2003192244 A1	16-10-2003
			US 2001047619 A1	06-12-2001
			US 2002148200 A1	17-10-2002
			AU 7109898 A	11-11-1998
			CA 2286206 A1	22-10-1998
			WO 9846501 A1	22-10-1998
GB 375926	A	07-07-1932	AUCUN	
WO 0062300	A	19-10-2000	FR 2792449 A1	20-10-2000
			AT 230151 T	15-01-2003
			AU 3971100 A	14-11-2000
			DE 60001063 D1	30-01-2003
			EP 1166273 A1	02-01-2002
			WO 0062300 A1	19-10-2000

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 04 29 0095

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

16-04-2004

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 5487502	A	30-01-1996	AUCUN

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82